

Commune de

DUVY

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé
à la délibération en date du :
23 novembre 2010

6c

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DUVY

Délibération N° 24-2007 - séance du 25 avril 2007

Nombre de conseillers

- en exercice 10

- Présents 7

- Votants 7

Date de la convocation :
13/04/2007

L'an deux mille sept le 25 avril 2007, le Conseil Municipal de Duvy légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric MANTEL, Maire.

Étaient présents : Pierre VARIN et V. PIR (adjoints), Eric OBJOIS, Alain LEMOINE, Jean-Pierre SCHUSTER et Edouard KUZYIAK

Absents : Fabrice FROMENT, Yannick POULET Eric BECTARD

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance : V. PIR

Objet : 21/07 MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLAN DE ZONAGE

Monsieur le Maire expose les résultats des études préalables concernant l'assainissement général de la commune.

Il convient maintenant de mettre à l'enquête publique la conclusion de ces études, à savoir :

Scénario n°1 :

Passage en collectif sur le bourg (95% des habitations) et la ferme de Bouville avec création de 2 unités de traitement

Le scénario envisagé au niveau du bourg, consiste donc à collecter les eaux usées à l'aide d'un réseau séparatif d'eaux usées qui alimentera ensuite une unité de traitement.

Ce réseau collectera plus particulièrement les secteurs de :

- Bazoches
- Zone d'activité,
- Centre Bourg
- Lotissement,
- La Gare,
- Les Moulins.

Afin de collecter les effluents vers un point unique, il est nécessaire d'installer 4 postes de refoulement :

- 2 sur le lotissement
- 2 dans le centre du Bourg

De nombreuses habitations de la commune sont situées en contrebas des voiries. Afin de collecter les effluents de ces dernières, la mise en place de poste de refoulement individuel doit être envisagée pour 14 habitations

Ce projet prévoit également la réhabilitation de l'assainissement non collectif pour les habitations des secteurs suivants :

- nouveau lotissement de Bazoches
- nouveau lotissement le long de la RD 25
- dernières habitations du secteur des Moulins (en bordure du chemin de randonnée)

Le conseil Municipal, sur proposition du Maire, accepte la mise à l'enquête publique et donne pouvoir au Maire pour mener à bien l'ensemble des démarches devant aboutir au plan de zonage conformément au Décret du 3 juin 1994.

Le Maire certifie, en application de l'article L. 2131-1 du Code Général Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 03 mai 2007, date de sa publication et de son dépôt en Sous-Préfecture de Senlis

Vote : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour,
mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Duvy, le 25 avril 2007

Le Maire,

Eric MANTEL

